



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20

Acte télétransmis en préfecture
le 30 JUIN 2023

Acte publié électroniquement
le 3 JUIL. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2023

OBJET : Fixation des loyers incluant les charges des résidences de seniors Lorraine et Mathilde Girault

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	11
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	9	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 13 juin 2023 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 20 juin 2023, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Monsieur Olivier FEVRIER, Monsieur Joël BARDEL et Monsieur Laurent PASCAL, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente par Madame Martine ROUCHON
Monsieur François LASSALLE-CLAUX par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent: /

Administrateur excusé : /

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

FIXATION DES LOYERS INCLUANT LES CHARGES DES RESIDENCES DE SENIORS
LORRAIN ET MATHILDE GIRAULT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDERANT que les prix sont fixes depuis de nombreuses années et particulièrement bas,

CONSIDERANT l'augmentation des charges générales dont les fluides en raison de l'inflation constatée depuis 2022,

CONSIDERANT la nécessité de revaloriser les loyers et les charges de ces deux résidences,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : De fixer, à compter du 1^{er} septembre 2023, la nouvelle grille de tarification des loyers incluant les charges des résidences Lorraine et Mathilde Girault, ci-annexée, et de ne les appliquer qu'aux nouveaux occupants.

ARTICLE 2 : De réviser automatiquement, une fois par an, le montant des loyers incluant les charges des résidences Lorraine et Mathilde Girault, selon l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre (INSEE) au 1^{er} septembre 2023.

ARTICLE 3 : D'inscrire les recettes correspondantes sur le budget du CCAS.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Madame le Maire Présidente
Martine ROUCHON
Présidente du CCAS

Résidence Mathilde Girault

étage	porte	terrasse	surface	Tarifs loyers et charges Actuels	Nouveaux tarifs loyers et charges
RDC	A		25	202,04	312,50
	B		29,75	239,45	371,88
	C		28,7	205,17	358,75
	D		52,18	Logement	
	E		28,7	205,85	358,75
	F		28,6	196,58	357,50
	G		37,17	298,4	464,63
	H		38,15	Loge	
1er	A		23,3	182,78	291,25
	B		29,75	217,54	371,88
	C		28,7	199,65	358,75
	D		52,18	387,07	630,00
	E		27,29	212,17	341,13
	F		27,29	222,17	341,13
	G		36,36	236,72	454,50
	H		53,41	385,82	630,00
2ème	A	33,12	29,75	298,4	371,88
	B	26,25	29,75	282,18	371,88
	C	27,45	29,75	301,06	371,88
	D		41,52	259,24	519,00
	E		27,42	212,39	342,75
	F		35,44	253,18	443
3ème	A		31,11	211,53	388,88
	B		54,5	392,93	630,00
	C		69,85	503,91	630,00

Résidence Lorraine

	surface	loyer et charges actuels	nouveaux tarifs loyers et charges
6 studios	25	267,62	380
52 studios	34	292,97	450
1 F2	50	423,09	600

Acte à classer

20230620

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-30T17-05-46.00 (MI246084836)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20230620-20230620-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Fixation des loyers incluant les charges des résidences seniors Lorraine et Mathilde Girault

Date de décision : 20/06/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.8. autres (tarifs.....)

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : Délibération 20 fixation loyers charges Multicanal : Non
résidences seniors Lorraine et
Girault.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/06/23 à 17:05

Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile

Transmis

Date 30/06/23 à 17:05

Par FROGER DELAPIERRE Marie-Odile

Accusé de réception

Date 30/06/23 à 17:11

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Fixation des loyers incluant les charges des résidences seniors Lorraine et Mathilde Girault

Date de transmission de l'acte : 30/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 30/06/2023

Numéro de l'acte : 20230620 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20230620-20230620-DE

Date de décision : 20/06/2023

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.8. autres (tarifs.....)